

Détermination du prix dans cession snc

Par **Vinzz**, le **28/01/2007** à **13:00**

Bonjour,

Comme mon "cas pratique -cession" n'a pas l'air d'inspirer grand monde, j'aimerais juste savoir si une telle détermination du prix de cession des parts est valable dans un snc:

"D'un commun accord entre les parties, le montant du prix de cession doit avoir lieu sur la base du chiffre d'affaires TTC, tel que déterminé au dernier bilan qui a été réalisé par l'expert-comptable il y a moins d'un mois, en y ajoutant le montant du stock mentionné audit bilan.

Le chiffre d'affaires de l'an passé est de 550 000€.

Le montant du stock déterminé audit bilan s'élève à la somme de 90 000€."

Si cela est valable pouvez-vous me dire comment le stipuler dans un acte de cession ?

Merci :) image not found or type unknown